

Coran brûlé, procès Calimero : annulation de la citation pour vice de procédure

Calimero (1) ne sait toujours pas à quelle sauce il sera mangé. Le tribunal a annulé la citation à paraître pour vice de procédure(2) ; étant poursuivi pour « incitation à la haine raciale » (et non pour blasphème, celui-ci n'étant pas reconnu par la loi française, bien que ce soit le désir de Saïd Aala, représentant la grande mosquée de Strasbourg, qui a porté plainte contre lui) le compisseur de coran devrait voir le ministère public relancer l'accusation dans les semaines à venir, pour avoir fait un amalgame entre terrorisme et islam. Nous vous tiendrons au courant, bien entendu, et nous ne laisserons pas Calimero tout seul.

Christine Tasin

<http://resistancerepublicaine.info/>

(1)

<http://www.ripostelaique.com/Zemmour-et-Calimero-au-tribunal-10.html>

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/01/10/97001-20110110FILWWW00412-coran-brule-vice-de-procedure.php>